

Conditions générales 2022

1. Participation aux sorties

Le participant, par l'intermédiaire de son représentant légal si applicable, doit prendre connaissance et accepter les conditions de cette décharge avant toute participation à une activité de l'ALSF. Aucun comportement imprudent ou irresponsable ne sera toléré.

Le participant :

- doit suivre toutes les règles signalées et dictées par les moniteurs en charge des sorties.
- doit avoir une assurance responsabilité civile individuelle.
- est responsable du matériel en cas de perte, vol ou détérioration.
- accepte les conditions d'inscriptions ainsi que les conditions d'annulations de l'ALSF.
- doit lire la présente décharge de responsabilité, la comprendre et la valider pour participer aux activités de l'association.
- est informé que la pratique du ski, du snowboard, du trampoline et de toutes les activités proposées durant les sorties comporte des risques de blessures et en accepte les aléas et risques.
- autorise l'ALSF à prendre des images (photos et vidéos) afin d'illustrer les activités.
- autorise l'ALSF à utiliser lesdites images sur les réseaux sociaux et internet.

Le participant confirme qu'il est autorisé à conclure la présente décharge, et en accepte tous les termes et conditions. Il dégage entièrement l'ALSF de toute responsabilité, réclamation, action ou base d'action découlant des dommages possibles que l'enfant pourrait subir, sans faute grave avérée du moniteur, en participant aux sorties ou aux activités.

Il renonce dans ce cas à toute poursuite à l'encontre de l'ALSF.

Il se porte également garant financier en cas de dégradation ou dommage volontaire occasionné.

Dans le cas où le participant est mineur, son représentant légal déclare avoir expliqué le présent accord au participant.

2. Conditions d'inscription et d'annulation

2.1. Inscription

L'inscription à une sortie n'est valable qu'une fois le solde de la sortie réglé et les documents dûment validés.

Une sortie peut être annulée après le délai officiel d'inscription en raison d'un nombre de participants insuffisant ou d'une météo capricieuse.

2.2. Conditions de paiement

Les sorties à la journée doivent être payés au plus tard la veille et les camps une semaine avant.

Une quittance peut être demandée pour tout paiement.

2.3. Condition d'annulation

L'annulation d'une inscription engendrant des frais administratifs, une inscription n'est pas entièrement remboursée.

Les règles en vigueur sont les suivantes:

- Des frais d'annulation de 20 % sont facturés, puis l'inscription est remboursée à hauteur des frais qui n'ont pas été effectués (Forfait de ski, activités, nourriture, etc.).
- En cas d'annulation la veille ou le jour même aucun remboursement n'est effectué.

Est également valable pour une annulation accompagnée d'un certificat médical de moins de 3 semaines avant le date de l'activité.

En cas de certificat médical de plus de 3 semaines, l'inscription est totalement remboursée.

Le participant qui trouve un remplaçant est entièrement remboursé.

2.4. Autres conditions pour les participants

En cas d'interruption de camp pour des raisons de santé, les frais sont remboursés au pro rata. Un certificat médical valable est nécessaire.

Il est recommandé de souscrire à une assurance annulation (ETI, etc.).

Les cours annulés en raison de mauvaises conditions météorologiques sont repoussés à une date ultérieure. Aucun remboursement n'est effectué, à l'exception d'une demande de désinscription du participant. Si celle-ci n'est pas faite alors que la personne a été mise au courant aucun remboursement ne sera effectué.

Les assurances sont à la charge des participants.

Le programme, les prix des entraînements et sorties ainsi que les conditions générales demeurent sous réserve de modifications.